canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

EDITION DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

RUBRIQUE :

INSTITUTIONS, TERRITOIRE ET SPORT

Commune de Le Vaud
Prolongation de la zone réservée cantonale selon l'article 46 LATC
Parcelles nº 95, 535 et 536

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique :

- **La modification du règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelles n° 95, 535 et 536 » ;**

et met simultanément en consultation publique :

- **un rapport selon l'art. 47 OAT.**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Le Vaud (Grand-Rue 4, 1261 Le Vaud) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 29 avril au 28 mai 2023 inclusivement

où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces sont également disponibles à l'adresse www.vd.ch/dgtl sous la rubrique Actualités.**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Le Vaud (Grand-Rue 4, 1261 Le Vaud) ou à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5), dans le délai indiqué.

Direction générale du territoire et du logement

DGTL/Nathalie Viva (021 316 64 44)
Lausanne, le 17 avril 2023

Transmis à Publicitas / FAO
Publication gratuite
faopub@pcl.ch